



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

## Délibération du 19 janvier 2024 du Conseil académique restreint aux professeurs des universités

- Vu le code de l'éducation, notamment dans ses articles L.952-6 et L952-6-1
- Vu la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités
- Vu le décret n°84-431 du 06 juin 1984 modifié, fixant les dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs
- Vu la délibération du Conseil académique restreint aux professeurs des universités en date du 14 février 2024 créant un comité de sélection pour pourvoir l'emploi 74 PR 0412
- Vu l'avis favorable du Conseil académique restreint aux professeurs des universités du 19 janvier 2024 sur la composition nominative du comité de sélection en ce qui concerne les membres ayant rang de professeur des universités.

**Le comité de sélection dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours session synchronisée 2024 concernant le poste désigné ci-dessous :**

**Emploi : 74 PR 0412**

**N° galaxie : 4434**

**Composante : UFR STAPS**

**Laboratoire : UREPSSS – équipe SHERPAS**

**Est composé comme suit :**

Président du comité : Williams Nuytens

Vice-Président du comité de sélection : Aïna Chabalaev

	Civilité	NOM Prénom	Corps	Etablissement d'origine	Spécialiste de la discipline	CNU ou discipline
<b>Membres internes</b>	M.	NUYTENS Williams	PR	Université d'Artois	Oui	74
	M.	PARENT Guillaume	PR	Université d'Artois	Non	63
	M.	BUE Nicolas	PR	Université d'Artois	Non	4
	Mme	BRODIN Oliviane	PR	Université d'Artois	Non	6
<b>Membres externes</b>	Mme	BOURDIN Béatrice	PR	Université de Picardie Jules Verne	Oui	16
	Mme	CHABALAEV Aïna	PR	Université Grenoble Alpes	Oui	74
	Mme	MORONI Christine	PR	Université de Lille	Oui	16
	M.	DRU Vincent	PR	Université de Nanterre	Oui	74

Fait à ARRAS, le 14 février 2024

Le président du conseil académique restreint  
aux professeurs des universités



Eric Monflier

**SERVICES CENTRAUX**

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00

www.univ-artois.fr



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

**Délibération modificative n°1 à la délibération du 19 janvier 2024 du Conseil académique restreint aux professeurs des universités**

- Vu le code de l'éducation, notamment dans ses articles L.952-6 et L.952-6-1 ;
- Vu la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités ;
- Vu le décret n°84-431 du 06 juin 1984 modifié, fixant les dispositions statutaires applicables aux enseignants-chercheurs ;
- Vu la délibération du Conseil académique restreint aux professeurs des universités en date du 14 février 2024 créant un comité de sélection pour pourvoir l'emploi 74 PR 0412 ;
- Vu l'avis favorable du Conseil académique restreint aux professeurs des universités du 14 février 2024 sur la composition nominative du comité de sélection en ce qui concerne les membres ayant rang de professeur des universités.

**Le comité de sélection dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours session synchronisée 2024 concernant le poste désigné ci-dessous :**

**Emploi : 74 PR 0412**  
**N° galaxie : 4434**  
**Composante : UFR STAPS**  
**Laboratoire : UREPSSS équipe SHERPAS**

**Dans la composition du comité :**

**Au lieu de :** Vice-Président du comité de sélection: Aïna Chabalaev

**Lire :** Vice-Président du comité de sélection : Oliviane Brodin

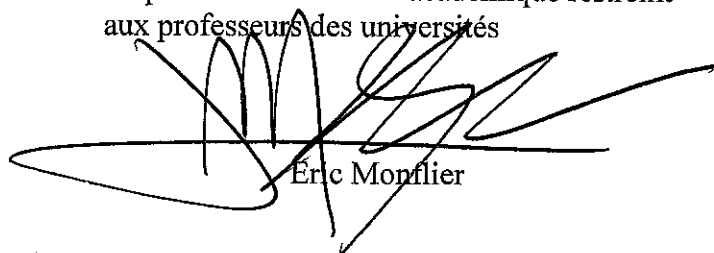
**Au lieu de :**

Membre externe	Mme	CHABALAEV Aïna	PR	Université Grenoble Alpes	Oui	74
----------------	-----	----------------	----	---------------------------	-----	----

**Lire :**

Membre externe	Mme	DE BOSSCHER Sabine	PR	Université de Lille	Oui	16
----------------	-----	--------------------	----	---------------------	-----	----

Fait à ARRAS, le 14 février 2024  
Le président du conseil académique restreint  
aux professeurs des universités



Eric Monflier

**SERVICES CENTRAUX**

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX  
Tél. 03 21 60 37 00  
www.univ-artois.fr